

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

LOT 03 – MOBILIER DE BUREAU

RBURM05 - BUREAU MODULAIRE 180 X 80 CM

- * Structure métallique époxy
- * Piétement à dégagement latéral hauteur 72 cm avec vérins de réglage
- * Plateau épaisseur minimum 25 mm stratifié ou mélaminé haute résistance contrebalancé
- * Chants postformés ou PVC
- * Passage de câbles dans le piétement pour électrification du bureau
- * Passage de câble sous plateau
- * Avec voile de fond

RBURM04 - BUREAU MODULAIRE 160 X 80 CM

- * Structure métallique époxy
- * Piétement à dégagement latéral hauteur 72 cm avec vérins de réglage
- * Plateau épaisseur minimum 25 mm stratifié ou mélaminé haute résistance contrebalancé
- * Chants postformés ou PVC
- * Passage de câbles dans le piétement pour électrification du bureau
- * Passage de câble sous plateau
- * Avec voile de fond

RBURM01C – RETOUR BUREAU 80 X 60 CM

- * Structure métallique époxy
- * Piétement hauteur 72 cm avec vérins de réglage
- * Plateau épaisseur minimum 25 mm stratifié ou mélaminé haute résistance contrebalancé
- * Chants postformés ou PVC
- * Passage de câbles dans le piétement pour électrification du bureau
- * Passage de câble sous plateau
- * Avec voile de fond

RBURM17 - CAISSON MOBILE 3 TIROIRS

- * Corps en métal époxy assorti au piétement des bureaux
- * Avec galette de finition sur le dessus
- * Avec tirette plumier
- * Fermeture à clef repliable
- * Tiroirs extractibles en totalité par coulisses télescopiques sur roulement à bille
- * Avec 5ème roulette anti-basculement

RBURM22 - ARMOIRE HAUTE H200 X 120 X 40 CM ENVIRON - PORTES RIDEAUX

- * Armoire monobloc ossature métal époxy ou laque glycero
- * Portes rideaux plastiques catégorie M1 avec lames terminales métalliques
- * Serrure livrée avec 3 clés
- * Equipé de 5 tablettes métal au moins pouvant recevoir des dossiers suspendus
- * Possibilité d'assortir le coloris des rideaux avec les plateaux des bureaux et notamment les teintes stratifiées imitation bois.

RBURM23B - ARMOIRE BASSE H100 X 100 X 40 CM ENVIRON - PORTES RIDEAUX

- * Armoire monobloc ossature métal époxy ou laque glycero
- * Portes rideaux plastiques catégorie M1 avec lames terminales métalliques
- * Serrure livrée avec 3 clés
- * Equipé de 2 tablettes métal au moins pouvant recevoir des dossiers suspendus
- * Possibilité d'assortir le coloris des rideaux avec les plateaux des bureaux et notamment les teintes stratifiées imitation bois.

RBURM23C – DESSUS DE FINITION POUR ARMOIRE BASSE - L 100 CM

- * Plateau épaisseur minimum 25 mm stratifié ou mélaminé haute résistance contrebalancé
- * Chants postformés ou PVC
- * Assorti au plateau des bureaux modulaires

RSIEG02 - SIEGE DE TRAVAIL A BASCULEMENT SYNCHRONISE SANS ACCOTOIRS

- * Mécanisme à basculement synchronisé
- * Réglage en intensité et blocage en toute position
- * Dossier hauteur environ 45 cm
- * Assise et dossier à ossature en bois moulé ou polypropylène renforcé
- * Assise et dossier rembourrés mousse haute densité (avec une densité de mousse supérieure pour l'assise)
- * Revêtement textile catégorie M2 minimum
- * Coque de protection dossier et assise en polypropylène
- * Réglage en hauteur par vérin pneumatique
- * Piétement 5 branches métal habillé ou fonte d'aluminium
- * Roulettes double galet autofreinées

RSIEG05 - CHAISE VISITEUR 4 PIEDS ASSORTI AU SIEGE DE TRAVAIL

- * Piétement métallique en tube d'acier époxy ou chromé
- * Assise et dossier à ossature en bois moulé ou polypropylène renforcé
- * Revêtement tissu M2 minimum
- * Avec embouts plastique non tachant
- * Epaisseur de mousse minimum de l'assise 40 mm et résistance 40 kg/m3

RCOLCH06 - CHAISE DE REUNION 4 PIEDS ASSISE TISSU

- * Piétement métallique en tube d'acier époxy ou chromé
- * Assise et dossier à ossature en bois moulé ou polypropylène renforcé
- * Revêtement tissu M2 minimum
- * Avec embouts plastique non tachant
- * Epaisseur de mousse minimum de l'assise 40 mm et résistance 40 kg/m3

CLAUSES PARTICULIERES DU LOT 03

Les offres doivent être accompagnées d'une documentation précise des produits proposés.

Les offres seront accompagnées des gammes de coloris dans la matière.

- Pour les bureaux : Palette d'au moins 6 coloris de stratifié dont au moins 3 tons bois et au moins 2 coloris d'époxy
- Pour les sièges : Palette d'au moins 6 coloris de tissus, et de 6 coloris de tissus enduits (ou PVC) et de 3 coloris de cuir.

Les candidats sont autorisés à présenter une palette plus vaste sans qu'aucun supplément de prix ne puisse être demandé pour ces coloris.

Le délai de garantie minimum des équipements et des matériels est de 2 ans. Le candidat pourra proposer une garantie plus longue et devra l'indiquer dans le BPU TQE. Le point de départ de la garantie est la date du jour de l'admission et donc du transfert de propriété.

LE TITULAIRE DU LOT S'ENGAGE A RESPECTER SCRUPULEUSEMENT LE PLANNING DE LIVRAISON DONNE PAR L'AFIPH OU PAR SON REPRESENTANT

Les produits proposés seront conformes à l'implantation demandée. Une visite sur site peut être nécessaire avant livraison pour une adaptation parfaite au local et à ses fluides.

Le titulaire du lot a une obligation d'information et de conseil sur les produits et les fournitures proposés.

LIVRAISON :

Les prix indiqués doivent intégrer la livraison selon la norme Incoterms 2010 DDP 38 (Isère), le montage et la mise en place des mobiliers dans les locaux de chaque site de destination, selon les indications du planning d'exécution.

Le candidat doit livrer et installer les équipements sur 3 sites différents (La Buisse, Coublevie et Voiron), à 3 périodes différentes. Le candidat doit en avoir tenu compte lors de l'établissement de son prix.

Le titulaire devra prendre ses dispositions quant aux moyens de déchargement nécessaires et de mise en place.

Dans le cadre des opérations d'installation, le titulaire devra procéder à l'évacuation des emballages perdus (cartons, plastiques, palettes) ainsi qu'au nettoyage des mobiliers installés et des salissures provoquées lors des installations ou des fixations des matériels.

Le pointage des livraisons par l'AFIPH ou par son représentant sera fait selon les conditions prévues au CCAG-FCS, et notamment selon les modalités fixées aux articles 20 et 22 à 26 du CCAG-FCS.

NORMES ET SECURITE :

Les mobiliers et matériels proposés devront être en conformité avec les normes de sécurité et les recommandations en vigueur, en particulier :

- La norme NF Mobilier Collectif (Renseignement disponible sur le site www.nf-mobilier-pro.com/co/)
- La norme NF Mobilier Santé (Renseignement disponible sur le site www.nf-mobilier-pro.com/co/)
- Les normes de classement au feu valide en France EN 1021 - 1 et EN 1021 - 2
- Les obligations fixées par le Ministère du Travail et de l'Emploi
- Le règlement de sécurité contre l'incendie dans les établissements recevant du public et notamment l'article AM18
- Il sera fourni une déclaration et une attestation de conformité CE certifiées par : LNE, INRS pour les mobiliers et matériels le nécessitant
- Les mobiliers et matériels faisant l'objet de Norme NF devront être explicitement repérés.

Signature et cachet du candidat

